

aider son effort et lui permettre d'accroître l'amplitude de son record. Ce ne sont point là les «pistes de la vie». Aussi avait-on soin jadis de lui rendre, au contraire, les choses difficiles afin d'augmenter son mérite à vaincre et son endurance à lutter. Voilà deux philosophies du sport qui s'opposent, se contredisent presque. Chacune a ses adeptes, mais ceux de la seconde n'en discutent que pour mémoire. Ils auront désormais des arguments vivants à faire valoir et d'intéressantes comparaisons pourront intervenir. Le nombre demeurera naturellement du côté du modernisme, mais il y a déjà des pays où l'on s'est essayé à la conception antique et il s'y formera une pléiade de compétiteurs dont les performances seront curieuses à suivre.

Il est du devoir de tous d'envisager avec faveur l'hommage ainsi rendu à l'athlétisme du passé et à l'Hellade immortelle. L'unité olympique y puisera d'ailleurs une vigueur plus grande. En vain s'efforce-t-on de la détruire ou au moins de la troubler. Elle répond à un sentiment profond appuyé sur des réalités puissantes. C'est pourquoi elle a toujours triomphé des attaques ou des fourberies. Elle en triomphera encore.

Pierre de Coubertin.

...§...

4.— Subsidés du Gouvernement Allemand p' la préparation Allemande aux jeux de la IX^e Olympiade

NOTE RECTIFICATRICE.

Monsieur le Dr. Lewald, Président du Comité Olympique Allemand et Membre du C.I.O., attire notre attention sur le fait que l'imprimé No. 4308 de la Chambre française des Députés, réclamant une subvention de 2 millions de francs pour la participation de la France aux Jeux Olympiques de 1928, contient la remarque suivante:

«Les Etats qui doivent prendre part aux Jeux Olympiques de 1928, ont déjà engagé des sommes importantes pour assurer l'entraînement de leurs athlètes. Le Gouvernement allemand a consacré à cette préparation une somme de 8 millions de marks».

Ce renseignement est absolument erroné. Le Gouvernement allemand a accordé dans le budget de cette année une somme de 150.000 marks pour la préparation aux Jeux, et prévu pour l'année 1928 une somme de 300.000 marks pour la participation aux Jeux, soit au total 450.000 marks ou la 18^{me} partie de la somme mentionnée dans le projet de loi français. La subvention allemande, calculée par tête de population, reste loin en arrière de la subvention française. Si l'on faisait le calcul par tête d'habitant sur la base française, le Gouvernement allemand devrait accorder la somme de 522.000 marks, soit 72.000 marks de plus qu'il ne l'a effectivement envisagé.

5.— Discours d'ouverture de la session de la C.E., Paris, août 1927 Prononcé par le Comte de Baillet-Latour, Président du C. I. O.

Messieurs,

Avant d'aborder l'étude de l'importante question que nous avons à résoudre, qui est l'objet de la réunion d'aujourd'hui, j'estime qu'il est indispensable de rappeler les rétroactes de la question de l'amateurisme afin de préciser d'une part les responsabilités de chacun dans les décisions prises, ainsi que les pouvoirs du CIO relativement à l'application de ces décisions.

A l'issue des Jeux de Paris de 1924, un Congrès préparatoire eut lieu à Paris, composé, comme tous les Congrès Olympiques des délégués des Fédérations Internationales, des Comités Olympiques Nationaux et des membres du C.I.O. Sa raison d'être était de jeter les bases du travail du Congrès de Prague et d'avoir un premier échange de vue sur la question de l'Amateurisme.

Deux questions posées au cours de la discussion avaient une importance capitale: la première émanait de M. Rimet, qui demanda si la définition de l'AMATEUR telle qu'elle serait promulguée à Prague aurait force obligatoire pour les Fédérations Internationales ou bien si l'on maintiendrait le statu quo, lequel laisse à chaque Fédération Internationale le soin de fixer elle-même la définition de l'Amateurisme.

Il lui fut répondu que le Congrès de Prague donnerait une définition dont le cadre ne pourrait être dépassé par les Fédérations Internationales. Il était donc entendu que le Congrès de Prague aurait à établir quelques grands principes sur lesquels la majorité des Fédérations Sportives Internationales se seraient déclarées d'accord. La seconde fut formulée par M. Hirschy, qui, partant de ce principe, demanda que la Commission Exécutive du C.I.O. fasse une enquête auprès des Fédérations Internationales et présente au Congrès de Prague un rapport, basé sur les réponses reçues des Fédérations Internationales et des Comités Olympiques Nationaux et en tire une définition générale et minimale de l'amateurisme, applicable à toutes les Fédérations Internationales. Pour conclure le débat M. Seel-drayers fit la proposition suivante:

Que soient portés à l'ordre du jour les trois points suivants:

1°) Est-il désirable qu'il existe une définition unique pour toutes les Fédérations Internationales?

2°) Est-il utile qu'il existe une définition spéciale pour les Jeux Olympiques et une autre définition pour les autres manifestations?

3°) Qu'un rapport soit fait au sujet des réponses, reçues des Fédérations Internationales.

Cette proposition fut votée à l'unanimité.

L'Enquête a été faite par la Commission Exécutive du C.I.O.

Les Fédérations ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé.

Un Tableau de ces réponses a été dressé et communiqué aux membres du Congrès de Prague.